

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 16 janvier 2020 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Gilbert Pilote, préfet
M. Georges Décarie, préfet suppléant
M. Denis Charette, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Normand St-Amour, membre

Est absent :

M. Daniel Bourdon, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h 30.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15217-01-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de janvier et février 2020.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15218-01-20

MODIFICATION À LA SÉANCE PRÉVUE LE 13 FÉVRIER 2020

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'apporter une modification à la séance du Comité administratif prévue le 13 février 2020. Celle-ci se tiendra plutôt le mercredi 5 février 2020 à 14 h, à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE DES SERVICES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROVENANCE

SUJET

MRC Brome-Missisquoi	Résolution– Appui concernant le délai de prescription en matière d'infraction
MAMH	Plan stratégique du MAMH 2019-2032
MAMH	Publication – Projet 4 ^e arrêté ministériel – ZIS
SHQ	Reddition budgétaire en continu pour le programme RénoRégion
Mun. Ferme-Neuve	Résolution 2019-12-351 – Renouvellement de l'entente avec 1 MRCAL quant à l'utilisation des services du TP) technicien en prévention des incendies)
Mun. Ferme-Neuve	Résolution 2019-12-328 – Autorisation aux procureurs de la cour municipale
Mun. Lac-du-Cerf	Résolution 430-12-2019 – Autorisation de la CM à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme
CIMA+	Ajustement des quantités au bordereau de soumission
MSP	Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel 2019-2020
MCC	Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
MTQ	Programme d'aide au développement du transport collectif – Année 2018
Téltech Communication	Dénonciation de contrat
MCC	Renouvellement – Convention de prêt pour les collections archéologiques
MAMH	Convention d'aide financière – Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Gare phase II
MTQ	Avis de versement de la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation de services en transport collectif en milieu rural
MTQ	Aide financière 2019-2020 – Infrastructures de transport actif Véloce III – Volet 3 – Entretien de la Route verte
MELCC	Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'émission de matières résiduelles
UMQ	Indexation de l'allocation de dépenses des

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15222-01-20

REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1346 à 1351, totalisant 51 615,77 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15223-01-20

REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE - DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant les numéros 459 à 461, totalisant 5 640,21 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15224-01-20

REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1016 à 1030, totalisant 84 577,29 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15225-01-20

REGISTRE DE CHÈQUES FIDUCIE - DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques Fiducie mentionnant que le chèque numéro 679, au montant de 63 89 \$ a été annulé le 10 décembre 2019 étant donné que celui-ci a été fait à 2 reprises et n'a pas été encaissé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15226-01-20

REGISTRE DE CHÈQUES DE PARCS RÉGIONAUX - DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des Parcs régionaux, portant les numéros 20 et 21, totalisant 2 307,88 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15227-01-20

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 723,36 \$, incluant les intérêts, au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15228-01-20

RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le réaménagement budgétaire, totalisant 27 915 \$ au 31 décembre 2019, en vertu de l'article 8.1 du règlement numéro 471, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15229-01-20

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Gilbert Pilote, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- Le 18 décembre 2019, rencontre du comité aires protégées à Rivière-Rouge;
- Le 10 janvier, comité ad hoc de main-d'œuvre pour répondre aux enjeux de rareté des ressources en santé et services sociaux dans le MRC d'Antoine-Labelle;
- Le 14 janvier 2020, comité de négociations de la convention collective de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Le 15 janvier 2020, Rencontre du comité de sélection AD_VISION;
- 15 janvier 2020, Rencontre du comité acéricole;
- Les 25 et 26 janvier 2020, séjour exploratoire en santé et services sociaux.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

Dossier IHV :

- Rencontres téléphoniques avec les consultants quant aux chantiers

- CIMA+,
- Une facture de travaux supplémentaires doit faire l'objet d'une analyse particulière
- La conception de la phase 1 est terminée, les demandes de permis sont déposées
- La conception de la phase 2 est débutée, certaines demandes de permis sont déposées
 - Trispec
 - Télécon, rencontre au bureau de la MRC le 8 janvier
- L'équipe de la firme a été changée, des échanges ont lieu sur les modalités de paiement
- Le premier déploiement de 40 km est terminé, 50 clients ont accès au service internet
- Le deuxième déploiement est prévu fin février en fonction de la livraison du matériel
- Génératrice du bureau de la MRC
- Le deuxième appel d'offres pour la phase 2 (passif) est lancé depuis le 16 décembre, octroi prévu au conseil du 24 mars
- L'étude sur l'émission des gaz à effet de serre est sur le point d'être déposée

Ressources humaines :

- Sélection de CV pour le poste de secrétaire-réceptionniste, classe II | 7 janvier 2020
- Entrevues pour le poste de secrétaire-réceptionniste, classe II | 15 janvier 2020
- Rencontre de travail pour les négociations de la convention collective – Démarches chargé de projet IHV
- Rencontre du comité de négociations | 14 janvier 2020
- Comité de gestion | 8 janvier 2019
- Démission de la chargée de projet IHV

Culture :

- Rencontre avec les Gardiens du Patrimoine quant aux projets culturels | 11 décembre 2019
- Préparation du forum sur le patrimoine religieux
- Rencontre du comité de sélection AD_Vision | 15 janvier 2020

Aménagement du territoire :

- Rencontre du comité acéricole | 15 janvier 2020

Autres dossiers et rencontres :

- Présentation étude quant au transport des denrées | 13 décembre 2019
- CA TACAL | 16 décembre 2019
- Rencontre Centraide | 15 janvier 2020
- Bilan 2019 et planification 2020 | 3 février 2020
- Accompagnement Zone Emploi et Visages Régionaux

à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application du règlement numéro 359 couvrant la période du 12 décembre 2019 au 16 janvier 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15231-01-20

**DÉCRET 2020 DE LA POPULATION ET MODIFICATION DU
TABLEAU DE LA POPULATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le tableau estimant au 1^{er} juillet 2019 la population de la MRC d'Antoine-Labelle en vertu du décret # 1214-2019 du 26 décembre 2019 et démontrant une légère diminution de la population totale, soit 35 551 personnes comparativement à 35 620 personnes en 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15232-01-20

**RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE : PROJET DE LOI 48
VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE
FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE
TAXES FONCIÈRES AGRICOLES**

ATTENDU le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

ATTENDU QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

ATTENDU QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

ATTENDU QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

ATTENDU QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

ATTENDU QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

ATTENDU QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

ATTENDU QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

ATTENDU QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu

à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle exprime son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle.

Il est de plus résolu de demander au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole.

Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre régionale, Mme Sylvie D'Amours, à Mme Chantale Jeannotte, députée provinciale de Labelle, à Mme Marie-Hélène Gaudreault, députée fédérale de Laurentides-Labelle, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15233-01-20

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE QUANT AU PROJET DE LOI 37 VISANT PRINCIPALEMENT À INSTITUER LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES ET INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES DU QUÉBEC

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC de Témiscamingue relativement au projet de loi 37 visant principalement à instituer le centre d'acquisitions gouvernementales et infrastructures technologiques du Québec, au terme de la résolution no 10-19-396;

ATTENDU les préoccupations transmises au ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, par la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) d'Antoine-Labelle le 9 décembre 2019;

ATTENDU que le projet de loi 37 « *Loi visant principalement à instituer le centre d'acquisitions gouvernementales et infrastructures technologiques du Québec* » confère au président du Conseil du trésor le pouvoir de déterminer les biens et les services pour lesquels le recours au Centre devient obligatoire;

ATTENDU que le projet de loi 37 confère un pouvoir semblable au ministre de la Santé et des Services sociaux et au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'égard des organismes qui relèvent de leurs responsabilités;

ATTENDU que le MRC d'Antoine-Labelle considère qu'une telle centralisation des pouvoirs restreint les responsabilités actuellement dévolues aux dirigeants des institutions concernées dans la région et sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la *Loi pour assurer l'Occupation et la vitalité des territoires* qui a pour objet de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires, partout au Québec, en adaptant le cadre de gestion de l'Administration et en conviant les élus municipaux à agir en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU que l'occupation du territoire n'est pas qu'une notion abstraite, mais que celle-ci s'incarne dans les propositions législatives du gouvernement;

ATTENDU que cette orientation réduira l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) des Hautes-Laurentides aux marchés publics;

ATTENDU que les PME sont le cœur de toute diversification économique et permettent aux régions ressources une plus grande résilience en période de ralentissement économique;

ATTENDU que les approvisionnements gouvernementaux atteignent un montant 9 milliards de dollars par année (soit environ 2,15 % du PIB nominal de la province);

ATTENDU que les achats du gouvernement du Québec constituent en soi un segment important de l'économie;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle juge que le gouvernement du Québec devrait percevoir les dépenses du Gouvernement du Québec comme un levier de développement économique;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle juge que le projet de loi 37 s'inscrit dans une logique strictement comptable incompatible avec le développement économique local et régional;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Témiscamingue et de recommander au ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le maintien des systèmes d'acquisition actuels et de le sensibiliser aux impacts potentiels de l'adoption d'un tel projet de *Loi sur les partenaires économiques de la région*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15234-01-20

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ
QUANT À L'ENGAGEMENT POUR L'UTILISATION DU BOIS DE
STRUCTURE DANS LES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES**

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC de Maria-Chapdelaine quant à l'engagement pour l'utilisation du bois de structure dans les constructions publiques, au terme de la résolution 292-11-19;

ATTENDU que les gouvernements du Québec et du Canada ont déjà pris des engagements en faveur de la construction en bois;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté une charte du bois dont les principaux objectifs sont d'accroître l'utilisation du bois dans la construction au Québec, de créer et consolider des emplois dans les régions, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de créer des produits du bois à plus haute valeur ajoutée et de contribuer à l'enrichissement du Québec;

ATTENDU que l'utilisation du bois, matériau noble, durable et performant, doit être mise de l'avant dans la construction non résidentielle et multifamiliale;

ATTENDU que les forêts font partie des plus grandes richesses naturelles au Québec et c'est pourquoi le Gouvernement du Québec a fait le choix d'en

assurer la pérennité et de favoriser leur contribution au développement socioéconomique de l'ensemble du Québec;

ATTENDU les nombreux avantages de l'utilisation du bois dans la construction, dont ceux d'une bonne résistance au feu, une faible conductivité thermique et un grand confort acoustique;

ATTENDU les impacts environnementaux favorables de la construction en bois, notamment par la séquestration du carbone et l'analyse du cycle de vie des matériaux;

ATTENDU qu'il existe de nombreux outils pour faciliter la construction en bois dans les édifices institutionnels, dont le *Guide à l'intention des municipalités* produit par l'organisme Cécobois et les outils de calculs permettant de comparer les émissions de gaz à effet de serre de différents matériaux;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle appui la MRC de Marie-Chapdelaine et s'engage à prendre en considération l'utilisation du bois de structure pour l'ensemble de ses événements de ses éventuels projets de construction et à promouvoir l'utilisation du bois pour construire des communautés durables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15235-01-20

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC BROME-MISSISQUOI QUANT À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE DE COMPENSATION EXIGÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC de Brome-Missisquoi quant à la contribution financière à titre de compensation exigée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au terme de la résolution no 433-1119;

ATTENDU des travaux dans le cadre du projet « Plan d'intervention sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols des secteurs agricoles sensibles de Brome-Missisquoi »

ATTENDU que ces travaux s'inscrivent dans une approche hydrogéomorphologique, et visent à assurer le drainage adéquat des terrains, à améliorer la durabilité des travaux, améliorer la qualité de l'eau et à la qualité des habitats;

ATTENDU que la MRC de Brome-Missisquoi a reçu un avis de contribution financière du MELCC estimant que les travaux affecteront une superficie de 540 mètres carrés de milieu humide et hydrique selon l'article 6 du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH) et qu'une compensation financière est exigée;

ATTENDU l'article 2 du RCAMHH, stipule que les travaux qui visent à améliorer les fonctions écologiques d'un milieu humide ou hydrique sont soustraits au paiement d'une contribution financière exigible en vertu du premier alinéa de l'article 46.0.05 de la *Loi pour compenser l'atteinte à des milieux humides et hydriques*;

ATTENDU que les travaux d'entretien de cours d'eau agricole n'incluant aucune bonification environnementale sont présentement approuvés en 30 jours, sans frais, suite au dépôt d'un avis préalable;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Maria-Chapdelaine dans la demande au MELCC d'être exemptée du paiement de contribution financière conformément à l'article 2 du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH), car les travaux prévus visent exclusivement à améliorer les fonctions écologiques d'un cours d'eau agricole dégradé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15236-01-20

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MANICOUAGAN QUANT À LA DÉMARCHE POUR LE DÉSENCLAVEMENT DE LA CÔTE-NORD PAR LE PROLONGEMENT DE LA ROUTE 138 JUSQU'À BLANC-SABLON ET LA CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE SAGUENAY

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC de Manicouagan quant à la démarche pour le désenclavement de la Côte-Nord par le prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablou et la construction d'un pont sur le Saguenay, au terme de la résolution 2019-263;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Manicouagan dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec pour le désenclavement de la Côte-Nord par le prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablou et la construction d'un pont sur le Saguenay, au terme de la résolution 2019-263.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15237-01-20

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA QUANT À LA DEMANDE DE MODIFICATION AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET À LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES RELATIVEMENT À LA FIXATION DES AMENDES EN FONCTION DE LA GRAVITÉ OU DE L'ÉTENDUE D'UNE INFRACTION

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC de la Haute-Yamaska quant à la demande de modification au Code municipale du Québec et à la *Loi sur les cités et villes* relativement à la fixation des amendes en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction;

ATTENDU que les enjeux environnementaux et les changements climatiques nécessitent des actions collectives et concertées;

ATTENDU les articles 455 du Code municipal du Québec 369 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ces articles de loi ne permettent pas la possibilité pour une municipalité d'imposer une amende en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction et que cela entraîne une iniquité dans plusieurs situations dont, par exemple, l'imposition d'une amende identique pour une personne physique dont la bande riveraine est dérogatoire sur une superficie de 5 mètres carrés et pour une personne physique dont la bande riveraine est dérogatoire sur une

superficie de 5 000 mètres carrés alors que l'impact environnemental de ces deux cas est très différent;

ATTENDU que l'article 233.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit une modulation des amendes en fonction de la gravité et de l'étendue de l'infraction décrite, soit en fonction de la superficie qui a fait l'objet d'abattage illégal d'arbres;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de la Haute-Yamaska et de demander au gouvernement du Québec de modifier l'article 455 du Code municipal du Québec et l'article 369 de la *Loi sur les cités et villes* de manière à permettre la possibilité pour une municipalité d'imposer dans un règlement une amende en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15238-01-20

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE PAPINEAU QUANT À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS - DEVIS NÉCESSAIRES POUR TRAVAUX EXCÉDENTS 3 000 \$ - MUNICIPALITÉ SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC de Papineau quant à la *Loi sur les ingénieurs* au terme de la résolution 2019-12-248;

ATTENDU que les paragraphes a) et d) de l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs* stipulent que les travaux suivants constituent, entre autres, le champ de pratique exclusif de l'ingénieur :

- a) Les chemins de fer, les voies publiques, les aéroports, les ponts, les viaducs, les tunnels et les installations reliées à un système de transport, dont le coût excède 3 000 \$;
- d) Les travaux d'aqueduc, d'égout, de filtration, d'épuration, de disposition des déchets ou autres travaux du domaine du génie municipal dont le coût excède 1 000 \$;

ATTENDU que l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs*, adopté en 1964, n'a pas été révisé depuis 1973, et de ce fait, le champ de pratique exclusif ainsi que les coûts maximaux des travaux exposés dans cet article sont maintenant désuets;

ATTENDU que la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructures telles les réparations d'aqueduc ou d'égout, les remplacements de ponceaux, sont supérieurs à 1 000 \$ et/ou 3 000 \$, selon le cas;

ATTENDU que les coûts pour la réalisation de travaux mineurs ont augmenté de façon considérable compte tenu de l'obligation de déposer des plans et devis scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir à la hausse les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) dudit article 2 afin d'éviter les coûts supplémentaires aux municipalités et aux citoyens;

ATTENDU que la présente démarche a déjà été initiée à au moins 2 reprises dans le passé, entre autres, par la MRC de l'Abitibi en 2010 et par la MRC de la Nouvelle-Beauce en 2015;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Charette et

résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Papineau dans les démarches initiées auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier modifie la *Loi sur les ingénieurs* de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de ladite Loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15239-01-20

**FORMATION POMPIERS À TEMPS PARTIEL, VOLET III ET
FORMATION OFFICIER NON-URBAIN (ONU)**

ATTENDU QU'en 2018-2019 les services de sécurité incendie de la MRC ont bénéficié de 40 000 \$ de financement dans le cadre du volet III;

ATTENDU QUE le premier programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel s'est terminé le 31 mars 2019 et que le programme a été reconduit le 27 août 2019;

ATTENDU QUE le volet III du programme sert à rembourser les frais de formation pour les formations spécifiques (opérateur d'autopompe, désincarcération, officier non urbain, sauvetage divers, etc.);

ATTENDU QU'entre le 1er avril 2019 et le 27 août 2019, plusieurs formations spécifiques se sont déroulées sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et que le financement de ces formations est incertain vu le délai entre la fin du programme et la reconduction de celui-ci;

ATTENDU l'importance pour les municipalités et la MRC pour ce soutien financier de la part du gouvernement du Québec et que celles-ci souhaitent que ces formations spécifiques admissibles au volet III du programme de financement soient remboursées dans le cadre du programme d'Aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, volet III;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de demander au ministère de la Sécurité publique de soutenir les municipalités qui ont dispensé à leurs pompiers des formations spécifiques admissibles au volet III entre le 1er avril et le 27 août 2019 afin de les soutenir dans la formation de leurs pompiers et de procéder au remboursement des formations spécifiques du volet III pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15240-01-20

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-
LAURIER QUANT À L'ÉTUDE RELATIVE AUX ZONES
D'INNOVATION**

ATTENDU la demande d'aide financière reçue de la Ville de Mont-Laurier pour l'étude d'une zone d'innovation;

ATTENDU que suite à cette présentation, la Ville de Mont-Laurier, en collaboration notamment avec divers partenaires, dont le CLD d'Antoine-Labelle, la SADC d'Antoine-Labelle et divers industriels du milieu désirent mandater la firme Mallette pour la réalisation du plan d'affaires afin de déposer la candidature de la Ville de Mont-Laurier afin d'être reconnue comme zone d'innovation;

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier sollicite la MRC d'Antoine-Labelle afin d'obtenir une aide financière de 35 000 \$ pour participer au financement de l'offre de service au montant de 170 000 \$;

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier et ses divers partenaires se sont également engagés financièrement pour l'attribution du mandat à la firme Mallette;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC de verser la somme de 35 000 \$ à la Ville de Mont-Laurier, via le Fonds de développement des territoires, afin de soutenir financièrement de l'offre de service de Mallette.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15241-01-20

AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE ENTENTE DE SERVICE 9-1-1

ATTENDU que suivant la correspondance de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec le 14 décembre 2019 et qu'avec l'introduction du service 9-1-1 PG, de nouvelles ententes de service 9-1-1 doivent être signées avec les autorités du 9-1-1;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Mme Mylène Mayer, à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à l'entente de service 9-1-1.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15242-01-20

IHV | ASSURANCE DES CENTRES DE DONNÉES

ATTENDU que la MRC souhaite assurer les biens des centres de données implantés dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle;

ATTENDU la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec pour modifier la police d'assurance de la MRC à cet effet;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt l'avenant no 829830 modifiant la police d'assurance de la MRC d'Antoine-Labelle et d'en accepter les dispositions.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15243-01-20

PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE | AUTORISATION POUR SIGNATURE DE SERVITUDES D'ENFOUISSEMENT

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle construit un réseau de fibre optique sur son territoire;

ATTENDU que ce réseau se situe généralement dans l'emprise des chemins

publics;

ATTENDU que le réseau peut occasionnellement se situer dans l'emprise de certains chemins privés;

ATTENDU qu'il est souhaitable d'obtenir des autorisations des propriétaires lors de la construction dans l'emprise de certains chemins privés;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la conclusion d'ententes avec les propriétaires concernés notamment avec M. Christopher Hettel, propriétaire de l'emprise du chemin Papp.

Il est de plus résolu de mandater Mme Mylène Mayer, directrice générale, de signer ladite entente et de l'autoriser à conclure et à signer toute autre entente similaire à venir concernant l'utilisation de propriétés privées pour assurer la construction du réseau de fibre optique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15244-01-20

ENVELOPPES DU PROGRAMME RÉNORÉGION

ATTENDU la dénonciation des coupures budgétaires intervenues dans le programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec (SHQ), au terme de la résolution MRC-CA-14998-06-19;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est responsable de la mise en œuvre sur son territoire du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ;

ATTENDU que ce programme joue un rôle important pour contrer la dévitalisation qui affecte la MRC et pour permettre aux personnes les plus vulnérables et aux familles de loger dans des conditions décentes;

ATTENDU que, pour la programmation 2017-2018, la MRC a reçu une enveloppe budgétaire initiale de 550 000 \$, laquelle a été majorée en cours de programmation pour atteindre la somme finale de 754 964,82 \$, ce qui a permis d'aider 72 ménages;

ATTENDU que, pour la programmation 2018-2019, la MRC a reçu une enveloppe budgétaire initiale de 599 000 \$, laquelle a été majorée en cours de programmation pour atteindre la somme finale de 848 099,78 \$, ce qui a permis d'aider 76 ménages;

ATTENDU que le budget provincial pour le programme RénoRégion a chuté de 20M\$ par année pour les programmations 2017-2018 et 2018-2019 à 12,37M\$ par année pour les programmations 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

ATTENDU qu'en raison de ces coupures budgétaires, le budget accordé à la MRC pour le programme RénoRégion pour la programmation 2019-2020 a été fixé à 384 000 \$, sans possibilité de majoration;

ATTENDU que plus de 175 citoyens de la MRC sont actuellement inscrits au programme et que, de ce nombre, l'admissibilité d'une centaine d'entre eux a déjà été confirmée,

ATTENDU que le nombre important d'inscriptions démontre l'ampleur des besoins dans la MRC et l'intérêt des citoyens pour le programme;

ATTENDU que pendant ce délai d'attente les habitations des personnes les plus vulnérables et de leurs familles se détériorent et leurs conditions de vie se dégradent;

ATTENDU que la SHQ a annoncé une bonification, mais que malheureusement la MRC n'a pu inscrire qu'un seul dossier étant donné les sommes disponibles de cette bonification;

ATTENDU que les budgets actuels sont nettement insuffisants pour répondre adéquatement et en temps utiles aux besoins des citoyens de la MRC;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de réitérer l'importance pour la MRC d'Antoine-Labelle d'avoir accès à des budgets supplémentaires et plus importants dans le cadre du programme RénoRégion, et ce, afin de soutenir les citoyens pouvant être admissibles.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15245-01-20

RAPPORT ANNUEL 2019 ET PLANIFICATION 2020 DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2019 et la planification 2020 de la MRC d'Antoine-Labelle et d'en recommander l'adoption au conseil de la MRC.

ADOPTÉE

SERVICE D'INGÉNIERIE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE SERVICE

Mme Andrée-Anne Lemieux, directrice du service d'ingénierie, est présente. Depuis le dernier comité administratif, les principales activités du service d'ingénierie ont porté sur :

Services aux municipalités :

- Rencontre de travail, mise à jour des dossiers 2019 (19 décembre);
- Calendrier 2020 (plan de travail);
- Bilan des heures 2019 et facturation finale;
- 2019-FN-01 : Stabilisation de rive Rang 1 Wurtèle à Ferme-Neuve (AO géotechnique);
- 2019-FN-04/05 : Réfection chemin du Rang 4 Moreau à Ferme-Neuve (mise à jour dossier);
- 2019-SALDI-01/02 : Réfection chemin Tour-du-Lac à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (mise à jour dossier);
- 2019-KIA-01/02 : Réfection chemin de la Lièvre à Kiamika (mise à jour dossier);
- 2019-SAL-01/02 : Remplacement ponceau Tour-du-Lac (mise à jour dossier);

- 2019-SAL-04 : Réfection chemin Sicotte, 7e Rang et du Lac à Ste-Anne-du-Lac (mise à jour dossier);
- 2019-CSP-03/04 : Réfection chemin Tour du Lac David Nord à Chute-St-Philippe (mise à jour dossier);
- 2019-NDL-02/03 : Réfection chemin du Ruisseau Serpent à Notre-Dame-du-Laus (mise à jour dossier);
- 2020-NOM-01 : Réfection chemin Chapleau, Sureaux, Tourterelles et Sapin à Nominique (Réunion téléphonique 7 janvier, plans et devis);
- 2020-MSM-03 : Rencontre de planification (9janiver);
- 2020-MAC-01 : Réfection chemin de l'Aéroport à La Macaza (coordination).

Parc linéaire :

- Rapport des travaux 2019 et demande 2020 Programme d'entretien de la Route Verte;
- Rapport annuel PTDN;
- Travaux de réfection secteur Bellerive à Nominique :
 - Suivi des quantités et paiement travaux 2019.
- Suivi incendie Caboose
- Gare phase 2 :
 - Révision des documents 100 % et coordination;
 - Rencontre de travail avec Ville de Mont-Laurier (19 décembre);
 - Rédaction dérogation - Phase 2.
- Pont km 198 :
 - Rapport d'étape 2 à Sentier Transcanadien;
 - Suivi avec le mandataire, étude géotechnique et livrable final.

PISRMM:

- Préparation présentation au CM

Comités/Formations/RH/Rencontres/Autres:

- Embauche ingénieur (planification début 2020);
- Rencontre de service et dîner annuel (18 décembre);
- Conversation anglaise (18 décembre, 8 et 15 janvier);
- Comité de gestion (8 janvier);
- Révision Rapport annuel et préparation présentation;
- Webinaire – Mise à jour mesures particulières PAV (15 janvier).

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15246-01-20

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - GARE DE MONT-LAURIER

ATTENDU que la phase 2 du projet d'aménagement d'un pôle communautaire et touristique de l'ancienne gare ferroviaire de Mont-Laurier a pour objet d'améliorer l'organisation de l'accueil des usagers par l'aménagement d'un stationnement avec zone débarcadère pour autobus (P2) ainsi qu'un lien cyclable et piétonnier adjacent se connectant au Parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

ATTENDU que les plans préparés par les firmes WSP et Trame prévoient la relocalisation des bacs à déchets derrière un écran de bois ainsi que d'autres sections d'écran de bois pour contrôler les déplacements des piétons dans la cour avant du bâtiment principal, lesquels sont d'une hauteur dérogatoire au règlement de zonage de la Ville de Mont-Laurier;

ATTENDU que l'aménagement du stationnement (P2) ne prévoit pas son

asphaltage et que seulement une partie de celui-ci est ceinturée d'une bordure ce qui est dérogoire au règlement de zonage de la Ville de Mont-Laurier;

ATTENDU qu'il y a lieu de déposer une demande de dérogation mineure pour les objets précités;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du service d'ingénierie à déposer une demande de dérogation mineure auprès de la Ville de Mont-Laurier pour permettre la réalisation de la phase 2 du projet d'aménagement du pôle communautaire et touristique de l'ancienne gare de Mont-Laurier et de signer tous documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15247-01-20

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) ET ADMISSIBILITÉ DES SERVICES INTERNES D'INGÉNIERIE

ATTENDU le programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;

ATTENDU que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle se sont dotées de leur propre service de génie municipal afin de développer une meilleure expertise de leur infrastructure municipale;

ATTENDU qu'outre l'obtention de services d'ingénieurs civils à coût avantageux pour les municipalités locales, la MRC souhaitait également, par la mise en place de son service de génie municipal, favoriser la transparence et l'impartialité lors de la préparation de documents contractuels, l'octroi de contrats et la surveillance des travaux;

ATTENDU que les travaux réalisés par un service de génie municipal n'étaient pas admissibles au TECQ, que seules les dépenses facturées par une firme de génie privée pouvaient l'être;

ATTENDU qu'advenant cette situation, les municipalités pourraient se décourager à octroyer de mandats professionnels pour des travaux à être réalisés dans le cadre du TECQ au service de génie de la MRC, ces derniers seraient octroyés à des firmes privées étant donné le remboursement des frais des firmes privées et non de ceux du service de génie de la MRC;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Mme Andrée Laforest, qui gère le programme TECQ de réviser la position du MAMH dans le refus de remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme TECQ.

ADOPTÉE

ADDENDAS À L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que le 27 septembre 2018, la MRC d'Antoine-Labelle, les Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle, la ville de Rivière-Rouge ainsi que les municipalités de Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, La Macaza, Lac-du-Cerf, L'Ascension, Mont-Saint-Michel, Nominique, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et de Sainte-Anne-du-Lac ont signé une entente intitulée Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que l'article 16 de l'Entente permet l'adhésion d'une municipalité du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le 23 octobre 2018 les demandes d'adhésion des municipalités de Lac-des-Écorces et de Notre-Dame-du-Laus ont été dûment acceptées par la résolution MRC-CC-13046-10-18 du Conseil de la MRC;

ATTENDU que le 22 octobre 2019 le Conseil de la MRC a accepté la demande d'adhésion de la municipalité de Lac-Saint-Paul, par la résolution MRC-CC-13470-10-19, à compter de la programmation annuelle 2020;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposés les addendas #1, #2 et #3 à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle et d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ces addendas, de même que tous documents nécessaires à ce dossier.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, la mise à jour des rôles et revisite, l'équilibrage des rôles 2021-2022-2023

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- Comité aires protégées (18 déc.)
- Comité de gestion (8 janv.)
- Rencontre MERN – Procédures OSD (9 janv.)
- Comité acéricole (15 janv.)

Service aux municipalités / citoyens

- Dossier Barrage Saguay – discussion MMQ

PDZA

- L'ARTERRE : rencontres aspirants

Gestion (ententes et conventions)

- Urbanisme :
 - dossier VML | Demande de modification au SADR : demande traitée au CCA
 - PPCMOI Notre-Dame-de-Pontmain : soutien technique pour processus adoption
 - Mandat accompagnement | L'Ascension : commentaires transmis
 - Mandat avis préliminaire | Rivière-Rouge : entamé
- Cours d'eau
 - Bilodeau (SAL) : rencontre de suivi sur demande d'aménagement d'un cours d'eau
 - Autres dossiers en attente : demande aux employés désignés de faire un rapport sur l'état de la situation (en attente de retours de KIA, SALI)

TPI

- Forestier
 - Suivi des travaux de récolte au chantier Lac Saint-Paul;
 - Fin des travaux de récolte du chantier chablis Lac Pierre;
 - Inventaire après coupe et compilation des données des chantiers chablis La Macaza et chablis Lac Pierre;
 - Test de martelage acéricole avec la Ferme Cerfika – 7 ha;
 - Préparation et audition pour évaluer le niveau de conformité aux exigences du programme de certification des entreprises en aménagement forestier (CEAF);
 - Analyse des inventaires acéricoles 2019-projet MAPAQ;
 - Préparation de la rencontre du comité sur le développement de l'industrie régionale acéricole.

Aménagement du territoire

- PIACC : dépôt du projet régional (MRC PDH, ARG et LAU)
- SADR : projet TIAM (finalisation rapport des consultations publiques), révision du contenu réglementaire avec le MAMH
- SADR3 : travaux sur chapitre «Transport», révision du chapitre environnement
- Plan de mesures d'urgence PMU (TNO) : regroupement des secteurs et cartographie

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15249-01-20

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE : RÈGLEMENT # 23-26

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 23-26 modifiant son règlement numéro 23 relatif zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 23-26 de la municipalité de Ferme-Neuve, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15250-01-20

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-54

ATTENDU que la ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-54 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-54 de la ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15251-01-20

MODIFICATION MRC-CA-15165-11-19 QUANT À LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES BAUX PAYÉS AU PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de modifier le montant mentionné de 2 066 \$ dans la résolution MRC-CA-15165-11-19 pour 2 041,94 \$, étant donné que la somme des factures transmises est au montant de 2 041,94 \$.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Participation au comité régional sur les aires protégées, le 18 décembre à Rivière-Rouge;
- Production d'un bilan de mi-année du PADF; mise à jour des dépenses, statut des projets d'interventions ciblées des années 2018-2019 et 2019-2020;
- Tenu de la 5e rencontre du comité sur le développement de l'industrie régionale acéricole, le 15 janvier à la MRC AL;
- Préparation de la quarante et unième rencontre de la TGIRT Nord, le 22 janvier à la MRCAL;
- Préparation de la trente-troisième rencontre de la TGIRT Sud, le 5 février à Saint-Faustin-Lac-Carré;
- En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres

d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15252-01-20

AJOUT D'UN PROJET 2019-2020 AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) - VOLET INTERVENTIONS CIBLÉES

ATTENDU la résolution MRC-CC-13371-06-19 quant aux recommandations des comités de priorisation concernant l'appel de projets 2019-2020 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Volet interventions ciblées;

ATTENDU le bilan du budget de mi-saison démontrant un surplus budgétaire de 5 000 \$;

ATTENDU que les comités de priorisation ont été informés par courriel de l'ajout du projet de Signature Bois Laurentides quant à l'analyse et identification des besoins pour l'autorisation d'un outil LiDAR/QGIS, pour un montant de 5 000 \$;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le tableau des interventions ciblées 2019-2020 et d'autoriser l'ajout du projet de Signature Bois Laurentides quant à l'analyse et identification des besoins pour l'autorisation d'un outil LiDAR/QGIS, pour un montant de 5 000 \$.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15253-01-20

REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8299 à 8329, totalisant 139 448,49 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15254-01-20

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses des Territoires non organisés au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15255-01-20

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le programme des dépenses en

immobilisation pour les années 2020, 2021 et 2022 pour les Territoires non organisés totalisant 118 000 \$, et ce, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15256-01-20

RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le réaménagement budgétaire, totalisant 5 890 \$ au 31 décembre 2019, en vertu de l'article 8.1 du règlement numéro 471, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

EMBAUCHE D'UN INGÉNIEUR, CLASSE V

Ce point sera traité lors d'une prochaine séance du comité administratif.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15257-01-20

EMBAUCHE D'UN(E) CHARGÉ(E) DE PROJET INTERNET HAUTE VITESSE, CLASSE V

ATTENDU la tenue du concours 20-AD-01 pour le poste de chargé(e) de projet Internet haute vitesse, poste occasionnel à temps complet;

ATTENDU les entrevues à venir;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à confirmer l'embauche d'un(e) chargé(e) de projet Internet haute vitesse suite aux entrevues et à la recommandation du comité de sélection.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15258-01-20

AFFICHAGE D'UN POSTE DE CHARGÉ(E) DE PROJET EN DÉVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE, CLASSE IV, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET

ATTENDU le dépôt de la description de tâche dans le cadre du poste de chargé(e) de projet en développement agroalimentaire, classe IV;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à procéder à l'affichage internet et externe dans le cadre d'un appel de candidatures pour un poste de chargé(e) de projet en développement agroalimentaire, classe IV, poste occasionnel à temps complet, tel que décrit dans l'affichage de poste déposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15259-01-20

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE, CLASSE II

ATTENDU la tenue du concours 19-AD-06 pour le poste de secrétaire-réceptionniste, poste permanent et les entrevues du 15 janvier 2020;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Amélie Champagne afin de combler un poste permanent de secrétaire-réceptionniste classe II, à temps complet, à compter du 3 février 2020, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15260-01-20

AVENANT 2019-1 AU CONTRAT DANS LE CADRE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

ATTENDU que le 21 septembre 1998, le gouvernement du Québec et le Centre local de développement de la MRC d'Antoine-Labelle (CLD) ont signé un contrat de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI) (« contrat de prêt »);

ATTENDU que ce contrat de prêt précise les modalités de remboursement du prêt consenti au CLD par le gouvernement;

ATTENDU que le 5 novembre 2014, le gouvernement du Québec signait avec les représentants des municipalités le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale;

ATTENDU que de nouvelles modalités d'utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI ont été établies le 3 mai 2016;

ATTENDU que le 10 décembre 2019 les modalités d'utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI ont été reconduites pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et que le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report d'un an;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'approuver, tel que déposé, l'avenant 2019-1 au contrat de prêt intervenu le 21 septembre 1998 entre le gouvernement du Québec et le CLD.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ledit avenant.

ADOPTÉE

**RETOUR SUR LE DOCUMENT "ANALYSE ET COMMENTAIRES DU
PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE" DE TOURISME
LAURENTIDES**

Un retour est fait sur le plan de développement touristique préliminaire de
Tourisme Laurentides. Celui-ci sera déposé à une prochaine séance du conseil
de la MRC d'Antoine-Labelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable de ne manifeste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 50.

Gilbert Pilote, préfet

**Me Mylène Mayer, directrice générale
et secrétaire-trésorière**